

Rapport du président, Robert Pattaroni

Remarque liminaire : comme pour le rapport 2023, le rapport 2024 n'a pas été écrit. Le président s'est appuyé sur des phrases-clés pour développer son discours, mises en forme après l'assemblée et qui figurent ci-dessous.

Chères et chers membres de l'APEGE, je vous souhaite la bienvenue et je vous remercie d'être venu-es en nombre à cette AG annuelle 2024.

Préalable : en fixant la date de cette AG, nous ne savions pas que, ce même jour, à 17h30, aura lieu une ADE extraordinaire de la CPEG ayant pour but une solution favorable pour les personnes ayant une rémunération variable et, surtout, la proposition du Conseil d'Etat de modifier la répartition du paiement de la cotisation.

Cette ADE sera l'occasion de reposer des questions sur la situation financière de la Caisse.

Comme l'an dernier, je ne vais pas lire un rapport ... que je n'ai pas écrit, mais je vais évoquer les principaux objets ayant marqué l'année d'activité de l'APEGE, gérée et animée par l'équipe du Bureau et celle du Comité, auxquelles j'adresse toute ma gratitude pour leur implication.

En préalable, je tiens à relever le résultat favorable qu'a obtenue une majorité du peuple suisse en votant OUI à une 13^e rente AVS le dimanche 3 mardi dernier. A Genève, le résultat a été très clair et je suis heureux de pouvoir dire que les membres de l'APEGE ont contribué à cette victoire en ayant voté à l'unanimité en faveur lors de l'AG extraordinaire du 28 novembre 2023, consacrée à cet objet et à la LPP21.

RAPPORT D'ACTIVITE DU BUREAU ET DU COMITE

1. SEANCES

- Bureau : il est composé de 6 membres et durant l'exercice écoulé, il a tenu 12 séances, dont 1 demi-journée d'étude,
- Comité : il est composé de de 16 membres, dont les 6 du Bureau, et il s'est réuni 6 fois,
- 1 AG extraordinaire, le 28 novembre 2023. A l'OJ : la 13^e rente AVS et la LPP21, avec environ 250 participant-es, dont 208 ayant le droit de vote.
Pourquoi cette différence ? Nous avons lancé un appel très large pour cette AG et, outre les membres de l'APEGE, d'autres pensionné-es sont venu-es assister à l'AG.

2. PREOCCUPATIONS, ACTIVITES ET ACTIONS DE L'APEGE

Rappel : la lettre d'information accompagnant la convocation présentait un résumé de ce point.

En résumé : l'exercice écoulé, comme le précédent a été essentiellement axé sur l'indexation des pensions ou, au moins, une adaptation !

Pour mémoire : les pensions n'ont plus été indexées, ni adaptées, depuis au moins 2008. Or, selon l'indice genevois des prix à la consommation, du 1^{er} janv. 2008 à fin février 2024, l'augmentation a été de + 7,5 %, correspondant à une perte de pouvoir d'achat, ce qui n'est pas énorme ... mais, comme souvent relevé :

- le cumul de la non indexation a pour conséquence une perte du pouvoir d'achat que la seule variation de + 7,5% n'en donne la réalité, car, en fait, elle est plus importante,
- l'augmentation constante des primes de l'assurance-maladie, non prise en compte dans l'indice, renforce la perte du pouvoir d'achat,
- enfin, surtout et comme constamment rappelé, les conséquences sont fonction du niveau de revenu et de la situation financière de chacune et chacun !
- conséquences particulièrement importantes pour les « petite pensions », situation surtout connue par des femmes,

- à ce propos, en septembre 2022, selon une statistique de la CPEG, 46,9% des femmes recevaient une pension ne dépassant pas 2'000 fr, alors que, pour les hommes, cette proportion était de 24,1%.

A propos de la notion de « petite pension », liée en somme avec la notion de « revenu minimum », nous n'avons pas encore résolu le problème d'une définition. Nous sommes souvent interpellés par des membres à ce sujet. A Genève, compte tenu de la cherté de la vie, un revenu minimum, pour une personne seule, serait-il de 4'000, 5'000 fr. ?

Nous avons tenté de faire réaliser une étude sur le revenu réel des pensionné-es en nous adressant à la Haute école de gestion et à la Haute école de travail social mais sans succès. A voir éventuellement avec l'Université.

Cette question du revenu minimum est aussi à traiter avec l'AVIVO et le département cantonal de la cohésion sociale.

Conclusion actuelle par rapport à l'indexation ou l'adaptation des pensions vue par la CPEG :
pour le moment, rien de nouveau, selon les contraintes légales, l'indexation ou l'adaptation des pensions n'est pas possible ...

D'où la poursuite de l'action vers le monde politique en vue d'une indexation ou une adaptation des pensions en 2024.

Du côté de notre ancien employeur, l'Etat : je rappelle la rencontre, l'an dernier, avec la conseillère d'Etat en chargée des finances, Madame Fontanet : l'Etat a déjà donné à 5,2 mias fr. pour la recapitalisation de la Caisse, donc rien de plus.

Nous avons néanmoins écrit une lettre au Conseil d'Etat pour demander une possible contribution financière de l'employeur Etat et, sans surprise, la réponse a été la même ...

Du côté du Grand Conseil, par rapport au budget 2024

- L'APEGE et le SSP ont été auditionnés par la Commission des finances du Grand Conseil où nous avons été interpellés par les seuls députés des PLR et UDC, qui n'étaient pas favorables à une contribution de l'Etat. A notre grand étonnement, les représentant-es des autres partis ne sont pas intervenu-es,
- suite à notre intervention auprès des partis, lors de la discussion du budget 2024 au Grand Conseil, un amendement de 18 mios fr., permettant une adaptation des pensions, a été déposé mais refusé par une majorité des partis, seuls les partis MCG, socialiste et Verts ont voté en faveur.
Rappel : Ce montant de 18 mios fr. correspondait au calcul de la CPEG dans l'hypothèse d'une adaptation des pensions de + 2%,
- vu le résultat très positif des comptes 2023 de l'Etat, le SSP et l'APEGE envisagent de demander aux partis favorables de redemander que, lors de la discussion des comptes 2023, soit présenté un amendement lors de la plénière du Grand Conseil.

Rappel : aux comptes 2023, au lieu d'un déficit prévu de - 476 mios fr., il y a eu un boni de 1,398 mias fr., soit une différence de 1,874 mias fr. Et le grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat, a décidé d'affecter ce surplus, en partie ou complètement, à un amortissement de la dette envers la CPEG.

3. MODE D'ACTION DE L'APEGE : DES MANIFESTATIONS ?

Vu l'efficacité quasi nulle de nos démarches ... faut-il recourir à d'autres moyens, soit la manifestation publique ?

Pour le Bureau et le Comité, ce n'est pas évident car nous sommes d'ancien-nes fonctionnaires, perçu-es par le public, du moins une partie, comme des privilégié-es en matière de pensions ! C'est la raison pour laquelle, nous avons donné la priorité à des actions en collaboration avec d'autres associations. Ainsi, nous avons été l'initiateur d'une conférence de presse, tenue le 23 septembre 2023 et animée par Ueli Leuenberger, président de l'AVIVO sur le thème : « Tout augmente ... sauf les pensions des retraité-es ! » et à laquelle ont participé, outre l'AVIVO et l'APEGE, le SSP-retraité-es, la

Communauté genevoise d'action syndicale et le Mouvement Populaire des Familles.

A noter, les associations de retraité-es de la Ville et des autres commune ainsi que de la police, n'ont pas participé ...

A titre de test, si au printemps, lors de la discussion au Grand Conseil des comptes de l'Etat 2023, nous appelions nos membres à une manifestation devant l'Hôtel-de-Ville pour demander l'indexation ou une adaptation des pensions, qui parmi vous participerait ?

Je constate que ce serait une minorité de cette assemblée ...

4. 13^e rente AVS : encore une fois merci !

Il y a un espoir certain qu'elle soit versée dès fin 2026 car presque tous les partis annoncent la possibilité d'une solution pour le financement.

Une fois de plus, en Suisse :si on veut trouver de l'argent, on en trouve !

A ce propos, je rappelle la récentes mésaventure du Crédit Suisse, repris en quelques jours par l'UBS, à propos de laquelle il y aurait beaucoup à dire...

En prolongement de la votation sur la 13^e rente AVS, la prochaine étape sera la votation sur la LPP21, en septembre 2024, et je rappelle que l'AD extraordinaire de l'APEGE du 28 novembre 2023 avait vu une majorité être opposée à la LPP21 et la position de l'APEGE figurera dans la brochure du Conseil d'Etat.

5 CPEG : ADE extraordinaire, tout à l'heure à 17h30, annoncée au début de cette assemblée

Je rappelle que nous avons déploré la collision des dates entre notre assemblée et celle de la CPEG.

A l'ordre du jour de l'ADE de la CPEG, deux sujets :

1. nouvelle solution pour personnel ayant une rémunération variable : cette solution a été approuvée à l'unanimité par le Comité de la CPEG et les associations des personnels concernés,
2. proposition du Conseil d'Etat d'une nouvelle répartition du paiement des cotisations. Actuellement : 2/3 par l'Etat-employeur et 1/3 par les salarié-es. Prévu : 58% par l'Etat et 42% par le personnel, soit une augmentation, pour le personnel de + 27,3% ! Cette modification entrerait en vigueur pour le personnel qui serait engagé dès l'adoption de la loi.

Il faut savoir que, depuis longtemps, le Conseil d'Etat et une majorité de droite du Grand Conseil veulent diminuer l'engagement financier Etat par rapport à la CPEG. Il y a même eu un projet pour une répartition à 50-50%.

Quelle prise de position APEGE ? Selon nos statuts, il aurait fallu une AG, ... mais nous n'en avons pas eu le temps car l'annonce est venue très tardivement.

La solution choisie a été une séance du Comité, tenue le vendredi 22 ct.

La discussion lors de cette séance :

- **contre** l'augmentation de la cotisation pour le personnel : perte du pouvoir d'achat importante, par solidarité avec les futur-es fonctionnaires et le fait négatif qu'il y aurait deux statuts,
- **pour** : vu évolution des parcours professionnels des jeunes, avec plusieurs activités dans plusieurs entreprise, l'augmentation de la prestation de libre passage serait un avantage.

Question de principe traitée par le Comité : est-ce le rôle de l'APEGE de se prononcer sur cette question qui ne concerne pas les pensionné-es ?

A ce propos, à relever : l'APEGE demande un geste financier de l'Etat et, en même temps s'opposerait au Conseil d'Etat.

Conclusion :au vote, une majorité du Comité s'est prononcée pour ne pas prendre position.

J'expliquerai cette position à l'ADE.

Autres interventions à faire lors de cette ADE :

- suite au récent article du journal « Le Temps » par rapport à une décision relative au financement

de la CPEG, tenue secrète mais ayant eu des conséquences importantes pour l'Etat : quelle suite ?

En cause : la politique de secret jugée excessive qui devrait avoir des conséquences pour la CPEG,

- la situation, ou au moins une perspective, une météo, de la situation financière de la CPEG, en sachant que les comptes 2023 ne sont pas encore publiés.

La prochaine ADE, ordinaire, de la CPEG aura lieu mardi 11 juin 2024. A l'OJ : les comptes, dont dépend une possibilité d'accorder, au moins, une adaptation des pensions.

Nous interviendrons, notamment, au sujet du suivi par la CPEG de l'intervention de Monique Humbert lors de l'ADE 2023 :

- nous demanderons la désignation d'un-répondant-e chargé-e de faciliter les demandes d'échange de logements, plus petit ou plus grand, dans les immeubles de la CPEG, pour les membres locataires, dont les pensionné-es,
- et pour la demande d'un logement plus petit : un loyer inférieur à celui du logement actuel, sauf exception.

6. Fin d'activité du président sortant Samuel Cornuz :

- Samuel a mis l'APEGE sur les rails actuels et je me suis efforcé de poursuivre,
- mais, surtout : il a été, et est encore, un infatigable travailleur, type bénédictin au sens le plus noble du terme, œuvrant sans compter, pour la bonne gestion administrative de l'APEGE, en particulier la gestion du fichier des membres, qui est un travail exigeant beaucoup de minutie.
Il ne sera pas évident de le remplacer et je vous propose de l'applaudir !

Je signale que, après Pâques, le Bureau lui rendra un hommage en conséquence.

7. Conclusion : j'ai terminé mon rapport. Si besoin, un complément peut être apporté par un-e autre membres du Bureau.